



# INFO-NÉGOS

Le bulletin d'information provinciale des **administrateurs des centres de la petite enfance (CPE)** impliqués dans les **négo-**  
**ciations regroupées avec la FSSS-CSN**

Numéro 5 | 18 mai 2010

NÉGOCIATIONS REGROUPÉES 2010-2013

**Ce court bulletin vise à faire le point sur divers éléments relatifs au renouvellement des conventions collectives des syndicats affiliés à la FSSS-CSN. Il vise aussi à vous informer des diverses démarches entreprises par les différents comités patronaux de négociation et fait suite au bulletin no.4 daté du 28 avril 2010.**

## Rencontre du 3 juin 2010

**La FSSS-CSN ne participera pas à des travaux conjoints sur la qualité des services**

Comme nous l'indiquions dans notre dernier bulletin du 28 avril dernier, nous avons adressé à la FSSS-CSN et à ses douze (12) syndicats régionaux une invitation afin de discuter ensemble de deux sujets d'importance : la qualité des services offerts aux parents et la stabilité du personnel éducateur auprès des enfants. Rappelons que ce forum de discussion visait à discuter et réfléchir ensemble sur les recherches en matière de pédagogie et de qualité de service en CPE et ainsi mieux arrimer les besoins des parents et des enfants avec ceux des travailleurs.

Le 29 avril dernier, la FSSS-CSN nous a informé verbalement, sans énoncer de motifs, qu'elle refusait cette invitation de la part des employeurs. Il nous a simplement été indiqué que les discussions de cette nature devront avoir lieu à la table de négociation.

## Rencontre du 29 avril 2010

**Résultat : La FSSS-CSN consultera**

La dernière rencontre avec la FSSS-CSN a eu lieu le 29 avril dernier afin de discuter de l'état du dossier des négociations regroupées et tenter de trouver des modalités de règlement des protocoles de négociation pour certaines régions spécifiques. Rappelons que seuls deux éléments demeuraient problématiques : la liste des employeurs faisant partie des négociations regroupées ainsi que le quantum et la méthode de calcul des libérations syndicales payables par les employeurs.

Les employeurs ont émis la suggestion que de nouvelles discussions devraient prendre place rapidement afin de régler globalement un éventuel modèle de protocole. À cet effet, nous considérons souhaitable que la FSSS-CSN soit accompagnée de ses syndicats régionaux afin de tenter de conclure rapidement une entente uniforme et équitable pour tous. Pour sa part, la FSSS-CSN a expliqué qu'elle devait retourner devant ses instances pour obtenir un nouveau mandat de discussions.

Nous avons aussi émis le souhait de démarrer le plus rapidement possible les négociations, et ce, malgré l'absence de protocole car plusieurs clauses des conventions collectives ne demanderont qu'un simple travail d'harmonisation.

Nous demeurons donc en attente d'un retour de la Fédération quant à la reprise des discussions.

## Sommaire

- **Rencontre du 3 juin 2010 : La FSSS-CSN ne participera pas à des travaux conjoints sur la qualité des services**
- **Rencontre du 29 avril 2010**  
**Résultat : La FSSS-CSN consultera**
- **5 mai 2010 : La FSSS-CSN demande une rencontre de l'AQCPE**
- **Remaniement et nomination du MFA**

## 5 mai 2010

**La FSSS-CSN demande une rencontre de l'AQCPE**

Le 5 mai dernier, la présidente de la FSSS-CSN a demandé une rencontre avec la présidente de l'AQCPE afin de discuter du climat de travail à la table de négociation. L'AQCPE a redirigé cette demande aux instances décisionnelles patronales appropriées. En effet, les seules instances ayant le mandat de procéder à des discussions avec la FSSS-CSN et les syndicats régionaux dans le cadre des négociations regroupées sont les comités régionaux de négociation et le comité patronal de négociation des clauses nationales. La FSSS-CSN a donc été invitée à venir rencontrer le comité patronal national les 3 ou 4 juin prochain à sa convenance.

**Pièces jointes: Lettre de la présidente de la FSSS-CSN et Lettre de la présidente de l'AQCPE**

## Remaniement et nomination du MFA

Le 6 avril dernier, nous avons demandé au ministère de la Famille et des Aînés et au Conseil du trésor de procéder à la nomination d'un représentant à la table nationale de négociation. Nous demeurons sans réponse formelle à cette demande même si de manière informelle le Ministère a confirmé sa participation. Suite à la nomination d'une nouvelle Ministre, il faudra évidemment laisser à cette dernière le temps nécessaire pour s'approprier le dossier et d'enclencher des actions.